

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 39 (1968)

**Heft:** 10

**Rubrik:** [Impressum]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ces expériences ont montré à quel point une politique monétaire fondée exclusivement sur des appels à la raison et des conventions pouvait être insuffisante.

Enfin, il faut tenir compte d'un fait qui a été jusqu'ici passé sous silence dans les discussions publiques. Un groupe de banques dont le concours est essentiel pour la mise sur pied de tout gentlemen's agreement a déclaré à plusieurs reprises qu'il ne pensait pas être en mesure de souscrire à de nouvelles conventions sur la limitation des crédits.

Si le projet de révision de la loi sur la Banque Nationale est adopté, il sera probablement plus facile de surmonter les obstacles qui s'opposent à la conclusion de conventions efficaces. Les possibilités d'emploi des conventions s'en trouveront fortement élargies.

Le projet de révision de la loi sur la Banque Nationale s'inscrit dans le cadre du développement logique de la législation monétaire de la Confédération qui s'était arrêtée au stade de la monnaie créée par l'institut d'émission et qui ignorait jusqu'ici la création de monnaie scripturale.

Les nouveaux moyens d'action proposés découlent en grande partie de l'obligation qu'a l'institut d'émission de convertir des devises-or en francs suisses à des cours fixes. Ces moyens d'action sont d'autant plus nécessaires que le système bancaire suisse est devenu un asile pour les fonds étrangers, et cela dans une mesure disproportionnée aux ressources réelles de notre pays.

Les nouveaux moyens d'action doivent servir à empêcher la création excessive et inflationniste de monnaie qui risque surtout de se produire en cas de surchauffe de la conjoncture. En empêchant une création monétaire excessive, les nouveaux moyens d'action peuvent contribuer à réduire l'amplitude des fluctuations conjoncturelles ; toutefois la politique monétaire ne doit ni ne peut viser à éliminer entièrement ces fluctuations. Pour que ce but puisse être atteint, il faut que la politique monétaire soit complétée par une politique fiscale et par une politique économique conformes aux exigences de la conjoncture.

E. S.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83

Vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04

Vice-président : Willy Curnier, 2666 Goutterley, tél. (033) 4 52 68  
Secrétaire : Hubert Boillat, 2732 Reconvillier, tél. (032) 91 23 20

Secrétaire : Hubert Bellat, 2702 Recouvrance, tél. (052) 51 23 20  
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62

Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51

**Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81**

Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 26000 Dijon ;  
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25-20 86

Caisse générale : 25-20 86  
Bulletin : 25 102 12

Abonnement annuel : Fr. 10 - à la numérotation : Fr. 1.20